



Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ

Remise de diplômes aux pompiers de la Nouvelle-Beauce

Sainte-Marie, le 30 octobre 2013 – C'est avec beaucoup de fierté que la MRC de La Nouvelle-Beauce a procédé le 25 octobre 2013 à la remise de diplômes aux pompiers de la Nouvelle-Beauce ayant complété le cours Pompier 1 ainsi que certains ayant complété les programmes d'opérateur d'autopompe et de désincarcération.

Cette activité tenue en présence d'élus de la Nouvelle-Beauce, du directeur des opérations et registraire de l'École nationale des pompiers du Québec, M. Benoit Laroche, et de proches de chaque pompier a eu lieu au Centre communautaire de Saint-Elzéar. Au total, trente-six (36) pompiers ont reçu quarante-cinq (45) diplômes attestant de la réussite de leur formation.

Soulignons que le programme de formation Pompier 1 est obligatoire pour exercer le métier de pompier au Québec dans les municipalités de moins de 25 000 habitants. D'une durée de 306 heures, cette formation permet d'acquérir des compétences de base pour combattre les incendies et d'intervenir en présence de matières dangereuses. Les programmes d'opérateur d'autopompe et de désincarcération sont des formations de trente (30) heures chacun qui complètent les compétences des pompiers et sont essentiels pour effectuer certaines tâches.

Grâce à une entente avec l'École nationale des pompiers du Québec, la MRC de La Nouvelle-Beauce dispense la formation Pompier 1 et les programmes de spécialité sur son territoire, et ce, selon les exigences prescrites en matière de formation des pompiers par le gouvernement du Québec. De plus, la MRC peut accueillir des pompiers de l'extérieur de son territoire aux formations qu'elle dispense.

Les nouveaux diplômés viennent rejoindre les autres collègues de la Nouvelle-Beauce qui sont déjà à l'emploi des municipalités à titre de pompier à temps partiel.

La MRC de La Nouvelle-Beauce félicite chaque récipiendaire pour les efforts consentis pour compléter la formation et leur souhaite bon succès dans leur fonction auprès des services de sécurité incendie de leur municipalité respective.

– 30 –

Source : Mario Caron, directeur général
MRC de La Nouvelle-Beauce

Pour information : Richard Lehoux, préfet
Tél. : 418-387-3444